

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de la MLC

Vendredi 10 janvier 2020 à 18h30 à la MLC

POURQUOI VENIR A CETTE ASSEMBLEE GENERALE ?

La MLC est une association de « loi 1901 ». Outre l'aspect désintéressé de sa gestion, la particularité d'une association est d'être gérée par ses adhérents.

Vous avez donc un droit de regard sur son fonctionnement, sa gestion, ses orientations....

les adhérents élisent chaque année leurs représentants au Conseil d'Administration (CA) composé de membres bénévoles qui mettent en œuvre les orientations de l'association, décident et gèrent son fonctionnement

ORDRE DU JOUR :

- ➔ **Rapport moral**
- ➔ **Rapport d'activités**
- ➔ **Rapport financier et présentation des comptes (exercice 2018/2019)**
- ➔ **Renouvellement partiel du Conseil d'Administration.**
- ➔ **Apéritif de clôture.**

L'Assemblée Générale sera suivie d'un Conseil d'Administration afin d'élire les membres du bureau.

Les documents relatifs à cette Assemblée Générale sont consultables au secrétariat à partir du 01/01/2020

Vous êtes intéressé(e) par un poste au Conseil d'Administration ?

Pour en savoir plus, contactez-nous, un administrateur vous rappellera.

Vous êtes décidé(e) ? Renvoyez le bulletin de candidature (situé ci-dessous) à la MLC.

Vous serez absent le vendredi 10 janvier ?

Déleguez votre vote avec le pouvoir ci-dessous.

CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (1) de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 janvier 2020

NOM.....
prénom.....âge.....
Adresse.....
.....
Activité(s) pratiquée(s).....
tél.....
est candidat(e) au Conseil d'Administration de la M.L.C de Taverny.
Fait à.....
le.....Signature:

- (1) Sont électeurs et éligibles les membres de la MLC inscrits depuis plus de 6 mois.
(2) Sont électeurs et éligibles les membres de la MLC âgés de 16 ans révolus à la date de l'A.G.
Sont électeurs les adhérents de moins de 16 ans représentés par leurs parents ou représentants légaux (une seule voix quel que soit le nombre d'enfants inscrits).

A RETOURNER IMPERATIVEMENT à Mme la Présidente avant le 10 janvier 2020

au 191 rue de Paris-95150 TAVERNY- tél 01.39.60.42.49.

Vous êtes absent(e) à l'AG ?

Faites-vous représenter par un autre adhérent qui peut être porteur de 2 pouvoirs (en plus de son vote).

Attention : un adhérent ne peut être porteur que de 3 voix au total (2+1).

POUVOIR (en cas d'impossibilité d'assister à l'A.G.)

Je soussigné(e)....., adhérent de la MLC de Taverny, n'assistera pas à l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 janvier 2020

Je donne pouvoir à (1)....., adhérent de la MLC de Taverny, pour me représenter et prendre part à tous les votes concernant l'ordre du jour.

Fait àle.....

Signature:

(1) Chaque adhérent ne peut recevoir que 2 pouvoirs.

**A RETOURNER à la Maison des Loisirs et de la Culture –
191 rue de Paris - 95150 Taverny**